



CP - BBW

Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon



Procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2019

Présents : Nathalie Alexander, Jean-Michel Mureau, Didier Tourneur, Sacha Paulis, Michel Bossut et Philippe Heraly.

1. SECRETARIAT + SUIVI

Feuilles de match :

09/064 – Div. 4 D – SAFRAN A vs ALPA O : classement sans suite.

09/034 – Div. 3 B – MANNEKEN PING A vs ROYAL 1865 D : un joueur de Royal 1865 écope, pour son comportement inadéquat (récidive) et pour la dégradation de matériel, d'une suspension ferme jusqu'au 30 juin 2020 pour toute compétition de la FRBTT à laquelle s'ajoute une amende administrative de 50 euros.

2. DEBRIEFING DES CRITERIUMS JEUNES FINALE ET SENIORS FINALE

Critérium seniors F :

Arc en Ciel : Tout s'est bien passé. Il n'y a eu aucun incident, une absence non prévenue et une seule carte jaune. Un très bon esprit et un excellent accueil du club d'Arc en Ciel.

Critérium jeunes F :

Braine : Michel indique que tout s'est bien passé mais il signale un problème pour le podium car le roll-up « 3 » est inutilisable. Excellent accueil du club de Braine.

3. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX RSN 2019/2020

Proposition RS N°2019/2020 - 1 : Structure de l'interclubs national + mesures transitoires

Introduite par : Conseil d'Administration National

Motivations :

Il s'agit de la nouvelle proposition de restructuration de l'interclubs national messieurs, à la suite de la lettre de M. Luc Cabrera. L'objectif principal est de doter la première nationale d'une structure différente, de manière à éliminer la grande différence de qualité entre la première division nationale et la super-division et entre les équipes de divisions 1 nationales. Cela devrait amener les jeunes talents Belges à trouver une division 1 nationale leur permettant de se développer à un niveau suffisamment élevé. La nouvelle structure sera introduite à partir de la saison 2021-2022. Des mesures transitoires s'appliqueront à la fin de la saison 2020-2021.

POSITION DU CPBBW : POUR

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nathalie.alexander@skynet.be

Proposition RS N°2019/2020 - 2 : Précision dans la désignation du JA en interclubs

Introduite par : Comité Provincial du Limburg-Kempen

Motivations :

Afin d'indiquer clairement qu'au moment du match le juge-arbitre ne participe pas à la rencontre ni à aucune autre rencontre, le texte de l'article C.27.3 doit être adapté. L'article C.27.4 stipule finalement que si personne n'est présent qui satisfait à cette exigence, le capitaine de l'équipe visitée assurera la fonction de juge-arbitre.

POSITION DU CPBBW : CONTRE

Proposition RS N°2019/2020 - 3 : Dames sur Liste de Force messieurs

Introduite par : Comité Provincial West-Vlaanderen

Motivations :

Le CP Flandre Occidentale est d'avis que toutes les dames devraient pouvoir être placées librement sur la Liste de Force messieurs. Donc sans limites quant au nombre. Dans beaucoup de provinces l'interclub dames n'a pas de succès ou est en recul. Les clubs sont réticents à affilier des dames vu la limitation qui leur est imposée maintenant (max 5 dames sur la Liste de Force messieurs s'il n'y a pas d'équipe dames). Le nombre de dames affiliées à un club est insuffisant pour commencer une équipe de dames. Nous sommes bien d'avis dans la province Flandre Occidentale de soutenir financièrement les clubs qui inscrivent une équipe dames à l'interclub et d'insuffler ainsi sans le forcer une nouvelle vie à l'interclub dames.

POSITION DU CPBBW : CONTRE

Proposition RS N°2019/2020 - 4 : Nombre illimité de dames sur LF messieurs

Introduite par : Comité Provincial Antwerpen

Motivations :

Le Comité Provincial Anvers propose de supprimer dans son entièreté l'article C.4.23.2 et C.4.23.3 et d'autoriser un nombre illimité de dames sur la Liste de Force messieurs. Un problème en Régionale, on n'arrive pas à compléter les séries depuis quelques années probablement par manque d'intérêt chez les dames à jouer en interclub dames. Dans la province d'Anvers, hormis les quelques clubs qui ont une équipe dans les séries Régionale et Nationale, il n'y a aucun intérêt à participer à l'interclub dames. Selon l'école top sport les dames sont conseillées (obligées) de participer à la compétition messieurs. Si l'école top sport juge que les dames doivent jouer chez les messieurs, pourquoi alors devrions-nous obliger les dames à jouer dans un interclub pour lequel elles n'ont pas d'intérêt. Nous avons reçu l'annonce de différents clubs que, suite à l'application de cet article dans le futur, ils n'affilieront plus de dames et les laisseront participer dans d'autres fédérations. Cela ne peut quand-même pas être l'intention de celui qui fait les règlements de rejeter des membres. Si cet article n'obtenait pas le quorum de voix requis, alors serait demandé le changement suivant à l'article existant : adapter cinq dames sur la Liste de Force messieurs à huit dames de façon à donner plus d'espace aux clubs pour satisfaire au règlement.

POSITION DU CPBBW : CONTRE

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nathalie.alexander@skynet.be

Proposition RS N°2019/2020 - 5 : Principe de noyau.

Introduite par : Comité Provincial du Limburg-Kempen

Motivations :

Principe d'interclubs avec noyau par équipe (à la place d'une liste de force) :

- Le club doit introduire un noyau pour chaque équipe participant à une compétition d'interclubs
- Une date limite pour l'introduction des noyaux sera fixée pour chaque saison par le comité compétent. (nat-rég.-prov)
- Chaque noyau sera composé d'au moins 4 joueurs (3 joueuses en interclubs dames)
- La composition des noyaux est complètement libre et ne doit pas suivre l'ordre des classements des joueurs
- Un joueur ne peut faire partie que d'un seul noyau.
- Pour pouvoir figurer sur une feuille de match d'une rencontre d'interclubs, un joueur doit figurer dans un des noyaux des équipes de cette catégorie d'interclubs de ce club
- Dans une équipe ne peuvent être alignés que les joueurs repris dans le noyau de cette équipe. (Exception : un joueur qui est repris dans le noyau d'une équipe inférieure peut être aligné) – Un joueur peut être aligné dans une équipe supérieure à condition que dans le noyau de cette équipe se trouvent au moins 3 joueurs avec un classement identique ou supérieur
- Pour chaque rencontre un maximum de 2 joueurs qui ne sont pas repris dans le noyau de cette équipe peuvent être alignés.
- Cette exception est limitée à six fois par saison par joueur. Dès qu'un joueur a participé six fois dans une équipe supérieure, il sera enlevé du noyau de son équipe initiale et attaché au noyau de l'équipe supérieure dans laquelle il a joué le plus grand nombre. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, le joueur sera attaché au noyau de l'équipe inférieure de ces équipes.
- En aucun cas un joueur ne peut être aligné dans une équipe inférieure à l'équipe pour laquelle il est repris dans le noyau)
- Dans une équipe, les joueurs doivent être alignés par ordre décroissant de leurs classements
- Affiliation d'un joueur après le début de l'interclubs : les joueurs doivent/peuvent être ajoutés à un noyau pour autant qu'il reste des places libres dans ce noyau

Aucune autre modification de noyau n'est autorisée après le début de l'interclubs (voir date limite d'introduction) : un joueur ne peut être retiré, ni changer de noyau sauf en application d'un des règlements.

POSITION DU CPBBW : POUR

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nathalie.alexander@skynet.be

Proposition RS N°2019/2020 - 6 : Joueurs qualifiés pour la catégorie d'âge Vétérans / Aînées.

Introduite par : Conseil d'Administration National

Motivations :

Afin de permettre une meilleure organisation des championnats nationaux des vétérans, il est préférable de limiter le nombre de joueurs qualifiés, comme dans les autres séries (d'âge). Cela permet à nouveau d'organiser les championnats nationaux sous forme de poules.

POSITION DU CPBBW : POUR

Proposition RS N°2019/2020 - 7 : Suppression de l'article obligeant le paiement d'une redevance pour les tournois

Introduite par : Comité Provincial du Limburg-Kempen

Motivations :

Les organisateurs d'un tournoi doivent verser une redevance de 15% au comité provincial compétent conformément aux règlements sportifs (E.9.1). Selon l'article E.9.2, il ne peut y être dérogé pour aucune raison. Afin d'encourager l'organisation de tournois, il peut être approprié d'annuler cette redevance en tant que promotion. C'est une décision que chaque CP devrait pouvoir prendre indépendamment. Pour cela, il est nécessaire de supprimer l'article E.9.2.

POSITION DU CPBBW : POUR le fait de supprimer le E.9.2 mais avec un amendement au E.9.1 où il faudrait remplacer le terme « doivent » par le terme « peuvent ».

Proposition RS N°2019/2020 - 8 : Suppression de la concurrence pour les tournois

Introduite par : Comité Provincial Bruxelles Brabant Wallon

Motivations :

Nous proposons de supprimer l'article relatif à la concurrence entre tournois.

Le chapitre E des RSN relatif à la concurrence entre tournois de première catégorie et les autres est un article ancien dont la pertinence est de plus en plus obsolète :

- Les joueurs doivent pouvoir choisir à quelle compétition ils participent, en toute liberté et sans contrainte.
- Les clubs / provinces / ailes doivent pouvoir organiser des compétitions aux dates qui les intéressent, sans devoir subir d'interdiction dictée par la présence d'un tournoi de première catégorie où beaucoup de joueurs ne désirent pas prendre part, pour diverses raisons dont : distance trop élevée pour un déplacement, niveau de jeu du tournoi trop élevé, préférence à donner à un club ami, etc.

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nathalie.alexander@skynet.be

- Le calendrier sportif est de plus en plus chargé et si on maintient ces interdictions, ce sont de nombreuses dates qui ne permettent pas d'organiser des compétitions variées, aux 4 coins du pays.
- Dans les faits, l'article est discriminatoire pour notre Province qui se situe au centre du pays, et donc plus facilement localisée dans la limite imposée du rayon de 50 km de l'article actuel, ce qui fait de BBW une Province moins bien lotie que les autres pour organiser des compétitions (pas de problème entre Anvers et Virton, ni entre Liège et Charleroi par exemple).
- Le faible taux de participation des « séries A » aux tournois de première catégorie ne justifie plus la protection de ces tournois.
- Le texte actuel des RSN ne prévoit aucune sanction en cas d'organisation concurrentielle et est donc inapplicable, raison supplémentaire d'ôter cette restriction.

POSITION DU CPBBW : POUR

Proposition RS N°2019/2020 - 9 : Modification du règlement du Critérium National

Introduite par : Commission Nationale des Evènements

Nouveau texte :

Propositions qualifications et première phase du critérium national jeunes.

Pour les qualifications du critérium national jeunes les critères suivants sont pris en considération

Série Garçons minimes :

1° Sont **dispensés** tous les minimes 1ère année, les préminimes et les benjamins qui ont obtenu un résultat favorable lors de la 3^{ème} phase de la saison précédente dans les divisions principales 1 à et y compris 4.

2° Pour **pouvoir participer** comme minime il faut

- avoir au minimum un classement D4 la 2^{ème} année minime
- avoir au minimum un classement E0 la 1^{ère} année minime

3° pour **pouvoir participer** comme pré minime et benjamin ils doivent avoir :

- obtenu un classement final favorable dans la 3^{ème} phase de la saison précédente et ne pas être rétrogradés à la série pré minimes.

4° les minimes, pré minimes et benjamins qui terminent dans un classement final pur aux places 1 à et y compris 8 sont dispensés de participation aux qualifications. Aux premières phases les numéros 1 à 6 commencent en division 1 des minimes, les numéros 7 et 8 commencent en division 2 des minimes.

5° les minimes, préminimes et benjamines qui se maintiennent dans une division minimes 1 à 4 et ne satisfont pas à la condition 2° peuvent quand-même participer.

Série Garçons pré minimes :

1° Sont **dispensés** toutes les pré minimes 1ère année et les benjamins qui ont obtenu un résultat favorable lors de la 3^{ème} phase de la saison précédente dans les divisions principales 1 à et y compris 4.

2° Pour **pouvoir participer** comme pré minime il faut

- avoir minimum un classement E4 pré minimes 2^{ème} année.
- avoir minimum un classement E6 la 1^{ère} année pré minime.

Tous les benjamins peuvent participer.

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nathalie.alexander@skynet.be

3° les pré minimes et benjamins qui terminent dans un classement final pur aux places 1 à et y compris 8 sont dispensés de participation aux qualifications. À la première phase les numéros 1 à 6 commencent en division 1 des préminimes, les numéros 7 et 8 commencent en division 2 des préminimes.

Série Garçons cadets et junior.

Pour pouvoir s'inscrire à la 1^{ère} phase il faut :

1° Pour tous les joueurs tant juniors que cadets avoir obtenu un classement favorable lors de la 3^{ème} phase de l'année précédente.

2° pour les joueurs qui ne satisfont pas au point 1 :

a) tous les juniors 3^{ème} année, au minimum un classement B2

b) tous les juniors 2^{ème} année, au minimum un classement B6

c) tous les juniors 1^{ère} année, au minimum un classement C2

d) tous les cadets au minimum un classement D.

d) Tous les cadets qui ont obtenu l'année précédente dans le YR une place de 1 à et y compris 20 indépendamment de leur classement.

Série Filles minimes :

1° Sont **dispensées** toutes les minimes 1^{ère} année, les pré minimes et les benjamins qui ont obtenu un résultat favorable lors de la 3^{ème} phase de la saison précédente dans les divisions principales 1 à et y compris 3.

2° Pour **pouvoir participer** comme minime il faut

- avoir au minimum un classement D2 la 2^{ème} année minime

- avoir au minimum un classement D6 la 1^{ère} année minime

3° pour **pouvoir participer** comme pré minime et benjamine elles doivent avoir :

- obtenu un classement final favorable dans la 3^{ème} phase de la saison précédente et ne pas être rétrogradée à la série pré minimes.

4° les minimes, pré minimes et benjamins qui terminent dans un classement final pur aux places 1 à et y compris 8 sont dispensées de participation aux qualifications. Aux premières phases les numéros 1 à 6 commencent en division 1 des minimes, les numéros 7 et 8 commencent en division 2 des minimes.

5° les minimes, pré minimes et benjamins qui se maintiennent dans une division minimes 1 à 2 et ne satisfont pas à la condition 2° peuvent quand-même participer.

Série Filles pré minimes :

1° Sont **dispensées** toutes les pré minimes 1^{ère} année et les benjamins qui ont obtenu un résultat favorable lors de la 3^{ème} phase de la saison précédente dans les divisions principales 1 à et y compris 3.

2° Pour **pouvoir participer** comme pré minime il faut

- avoir minimum un classement NG

- avoir minimum un classement NG la 1^{ère} année pré minime.

Toutes les benjamins peuvent participer.

3° les pré minimes et benjamins qui terminent dans un classement final pur aux places 1 à et y compris 8 sont dispensées de participation aux qualifications. Aux premières phases les numéros 1 à 6 commencent en division 1 des pré minimes, les numéros 7 et 8 commencent en division 2 des pré minimes.

Série Filles cadettes et junior.

Pour pouvoir s'inscrire à la 1^{ère} phase il faut :

1° Pour toutes les joueuses tant juniores que cadettes avoir obtenu un classement favorable lors de la 3^{ème} phase de l'année précédente.

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nathalie.alexander@skynet.be

2° pour les joueuses qui ne satisfont pas au point 1° :

a) toutes les juniors 3ème année, au minimum un classement B6

b) toutes les juniors 2ème année, au minimum un classement C0

c) toutes les juniors 1ère année, au minimum un classement C4

d) toutes les cadettes, au minimum un classement D.

e) Toutes les cadettes qui ont obtenu l'année précédente dans le YR une place de 1 à et y compris 20 indépendamment de leur classement.

POSITION DU CPBBW : CONTRE

4. CELLULE SPORT DE HAUT NIVEAU

Michel nous signale que la réunion aura lieu le 3/12/19, Jean-Michel Mureau et Yves Douin y participeront, vu le changement de date.

Michel regrette que Lola Sevilla n'ait pas été reprise dans la structure « jeunes talents » parce qu'elle est la 1^{ère} francophone préminime fille au classement national. C'est une vraie déception.

5. COMMISSION DES JEUNES BBW

- ▶ Structure jeunes : deux jeunes de Limal-Wavre n'ont malheureusement pas réagi à la proposition de mesure transitoire proposée par le CPBBW le 10 octobre dernier (leurs parents). Ils sortent donc de la structure au 1/11/2019.
- ▶ Michel souhaite une modification pour le paiement des sparrings car ils doivent attendre plus d'un mois avant d'être payés par l'AF. Didier explique que la méthode actuelle est beaucoup plus simple et plus bénéfique pour les finances du CP. Jean-Michel demandera à Yves Douin d'accélérer la procédure actuelle mise en place par l'AFTT.
- ▶ Le changement de date pour la finale de l'interclubs jeune phase finale (même date que l'Ethias Day de l'AFTT) n'arrange pas le club du Logis. Le CP décide donc de maintenir la date prévue (dimanche 22 mars 2020) mais on fera jouer les poussins entièrement lors de la journée qualificative afin qu'ils puissent participer à l'Ethias Day. Didier en tiendra compte lors de l'élaboration du règlement.
- ▶ Michel s'interroge sur la présence de joueurs étrangers n'ayant pas 5 ans de résidence en Belgique lors des championnats provinciaux alors qu'en cas de victoire ils ne pourront pas participer au championnat de Belgique.
Une relecture approfondie des RSN indique clairement en son article D.10.1 que la mesure concerne tous les championnats (nationaux, régionaux, provinciaux).
- ▶ Michel est très satisfait du nombre d'inscrits au tournoi Ethias Saint-Nicolas du 8/12/19 à Braine (134 inscrits).

6. COMPETITION SPECIFIQUE POUSSINS – SCISSION AGS P/R/N

Sacha a eu une discussion très positive avec Christophe Devaux qui souhaite que l'on organise davantage de compétitions pour les poussins car seules l'Ethias Saint-Nicolas et l'interclubs jeunes sur une journée existent pour eux même si l'Ethias Day de l'AFTT s'ajoute pour certains d'entre eux.

Sacha estime que c'est difficile, mais il propose de retirer les poussins de l'interclubs jeune en 2020/2021 pour leur proposer un véritable interclubs poussin se déroulant sur plusieurs semaines.

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nathalie.alexander@skynet.be

Le CP demanderait aux clubs d'avancer l'inscription de leurs équipes poussins.

Le projet est tentant mais il fera l'objet d'une discussion lors de l'Assemblée Générale Statutaire de mai puis sera débattu lors du **séminaire** du CP.

Sacha en profite pour indiquer que la Coupe Loisirs a eu un beau succès puisque 6 équipes « Loisirs » se sont inscrites et elles joueront en A/R dans des poules de 3 équipes suivies de finales croisées. Si cette formule est maintenue, Nathalie propose d'ouvrir la demande aussi aux équipes qui ne participaient pas l'interclubs P6 Loisir en septembre et qui seraient tentés en novembre/décembre à voir en **séminaire**.

Le CP propose que dès cette saison 2019/2020, on scinde l'Assemblée Générale Statutaire (AGS) en deux :

1) une AGS pour les clubs dont une équipe ou plusieurs évoluent en régionale ou en nationale.

Cette AGS serait, bien entendu, ouverte à tous les clubs qui le souhaitent même si leurs équipes évoluent en provinciale. Sacha explique que les clubs ayant une équipe en 1^{ère} provinciale et qui jouent la montée en régionale (pour la première fois) seraient inspirés d'assister à cette réunion.

On parlerait des questions propres au Régional et au National. Pas d'amende si un club n'est pas représenté. Date : **Mardi 19 mai 2020**.

2) une AGS **classique**, obligatoire pour tous les clubs de la province où on ne traiterait que les questions provinciales. Date : **Vendredi 15 mai 2020**.

7. CALENDRIER 2020/2021

Le calendrier de la saison 2020/2021 approuvé par le conseil d'administration national est examiné et Sacha propose de supprimer les semaines 8 – 11 – 16 et 22.

Cela laisse malheureusement une semaine au début des vacances de Pâques (semaine 21) mais il est impossible de faire autrement avec l'approbation du national de ce schéma de calendrier.

Philippe et Jean-Michel ont tenté de déplacer la semaine 22 fin avril 2021... en vain.

8. PROSPECTION

1) Sacha propose de faire de la publicité (via un courrier, un flyer ...) pour notre sport à l'instar de ce que le Hainaut a fait en utilisant les arguments tels que : seul sport à pouvoir être pratiqué à tout âge (90 ans et plus), par tout temps avec un investissement matériel peu onéreux ...

Il propose, après les idées échangées avec C. Devaux, que le CP finance un entraîneur durant une saison pour tout nouveau club afin d'aider les dirigeants de ce nouveau club.

Sacha présente ensuite un document exposant les différentes communes BW et Bruxelloises qui précise où se situent les clubs affiliés au BBW, à une autre province que la nôtre, à une autre fédération que la nôtre. Cet éclairage graphique permet de voir les zones où l'éclosion d'un nouveau club est possible.

Par ailleurs, il faut d'une part que les clubs évoluant dans d'autres provinces mais qui sont situées sur notre territoire regagnent le giron de notre belle province. A suivre pour des contacts avec leurs dirigeants afin de savoir s'ils sont tentés par un retour chez nous et sinon pourquoi.

Jean-Michel contactera le club d'Ittre (fédération ouvrière) pour relancer son adhésion à la FRBTT comme l'a fait avec bonheur le club de Palette Bleue.

Pour rappel, la part de l'affiliation remise par l'AFTT pour les affiliés des clubs situés géographiquement en BBW mais jouant dans le Hainaut ou à Liège doit revenir au BBW.

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nathalie.alexander@skynet.be

9. TRESORERIE

Le budget est analysé et détaillé pour certains postes.

Didier précise les détails suivants :

- Il faudra tenir compte que le club Palette Bleue a droit à la gratuité pour 10 affiliations plus d'autres avantages exposés dans le document « nouveau club » placé sur le site.
- Didier s'occupera de collationner les différentes factures relatives à l'organisation du tournoi Ethias Saint-Nicolas (location de costume, bonbons, arbitres, consommations ...) afin d'envoyer la note de frais à l'AF avant le 31/12/2019 pour obtenir le subside de 500 euros.
- Cours JA : La deuxième séance a eu lieu ce samedi 23/11. Deux candidats ont décidé de ne pas poursuivre l'aventure. Les sept candidats restants ont passé leur examen théorique. Les corrections sont en cours. Les candidats qui obtiendront une note de 75% ou plus (seuil fixé par l'AFTT) passeront une évaluation pratique lors des championnats provinciaux du mois de janvier 2020. En cas de réussite, ils seront officiellement promus JA et pourront officier comme tels sous supervision pour le reste de la saison et la saison prochaine. Après quoi, ils seront capables de conduire leurs compétitions sans supervision.
- Problème de comportement d'un arbitre du BBW : Suite à une attitude inconvenante lors d'un tournoi, un arbitre de notre province a été recadré afin qu'il prenne conscience que ses agissements étaient contraires à ce que la CPA était en droit d'attendre de lui lors d'une prestation officielle. Les faits ont été exposés, les torts reconnus et tout le monde repart du bon pied.
- CRA : Suite à des problèmes récurrents avec un arbitre d'une autre province, la commission régionale d'arbitre a pris la décision (après concertation) d'infliger une suspension audit arbitre pour l'année 2020.

8. DIVERS

- Nathalie propose d'organiser le repas du CP lors des championnats de Belgique série A, cette proposition est acceptée par les membres du CP. Une table sera réservée le samedi soir.
- Sacha relaie la déception de son entraîneur à propos des poules de 5 en minimes lors du critérium jeunes alors que le règlement précisait des poules de 6 ou de 8. Didier répond que le JA a le loisir de modifier cela en fonction des circonstances et surtout du nombre d'inscrits qui est rarement un multiple de 6 ou de 8. Une phrase sera modifiée dans le prochain règlement des critères jeunes indiquant 1 ou 2 qualifiés par poule et, si possible des poules de 6 ou de 8.
- Didier parle de l'examen des 7 candidats JA série C qu'il est en train de corriger et il informe le CP du souhait de retour à l'arbitrage de Denis Parade.
- Nathalie déplore que les documents relatifs à la qualification pour le championnat de Belgique ne soient pas encore sur le site. L'AF s'en occupe et enverra le document adhoc.

Prochaine réunion : le mardi 7 janvier 2020 à 18H30 au bureau provincial (sous réserve).

Philippe HERALY

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nathalie.alexander@skynet.be